

Règlement

**LES FOULÉES
GESTOISES**

Contact : go-foulees@orange.fr

Club Support : ENTENTE DES MAUGES

site : <https://www.ententedesmauges.fr/organisations-hors-stade/>

Départs 9h20 Course Minimes (2005/2006) **4.236kms D+ 22m**

9h30 (Nés 2004 et avant, à partir de cadet) **4.896kms D+ 28m**

9h30 (Nés 2002 et avant, à partir de juniors) **15.568 kms D+ 82m**

11h15 – Courses Enfants (759m nés en 2011-2012 ; 1397m nés en 2009-2010 ; 2073m nés en 2007-2008)

CLOTURE DES INSCRIPTIONS :

Le vendredi **02/06/2020 minuit** . Les inscriptions sur place seront possibles (suivant les places disponibles).

Par courrier : Martine Gourdon 25 rue de la sablière 49600 Beaupreau.

Par Mail : go-foulees@orange.fr

En ligne : <https://www.njuko.net/fouleesgestoises2020>

TARIF DES INSCRIPTIONS :

4.896 et 15.558 kms

Avant le : 02 Juin :6€ ; sur place : 9€ (Ne peuvent prétendre aux primes que les personnes inscrites avant le 02 JUIN) Gratuit pour les athlètes licenciés FFA dans un club du Maine et Loire et inscrits à l'avance, ainsi que les minimes.

Enfants Gratuit

En s'inscrivant, le concurrent reconnaît avoir lu et accepter toutes les clauses du règlement.

1. Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de Groupama.
2. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
3. Dossards sur place à partir de 8h00. Ils doivent être devant et entièrement visibles.
4. **Obligation de présenter votre licence plus une pièce d'identité pour retirer votre dossard.**
5. **En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Chaque concurrent sera averti par mail.**
6. **Vous allez courir dans un cadre exceptionnel, donc merci de le respecter et d'utiliser les poubelles à disposition après chaque ravitaillement.**

REGLES FFA : Parcours fléché, ravitaillement (Km 5, 10, et Arrivée), épongeage (Km 7.5). Le **port de bâtons** est interdit.

LES VOIES EMPRUNTEES SONT FERMEES A LA CIRCULATION (consulter l'arrêté préfectoral le jour de la course).

1. **SECURITE :** Le service médical est assuré par la CROIX ROUGE FRANCAISE. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Son dossard lui sera alors retiré, signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course et décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.
2. **DROITS A L'IMAGE :** L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir cette dernière. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.
3. **CESSION DE DOSSARD :** Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenue ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
4. **Nous acceptons le changement de dossard à la seule condition de repasser aux inscriptions le jour pour faire le changement, et avec un certificat médical valide, ou une licence valide.**
5. **INSCRIPTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE :** Pas d'inscriptions en groupe pour les clubs.
6. Classement, primes, remise des lots à partir de 12h00.
7. Grille des primes en téléchargeant le tract (lien à la fin du règlement)

**Attribution des primes uniquement pour les inscrits avant le 02/06/2020.
Présence indispensable pour l'attribution, et NE SERONT REMISES QU'APRES
CONNAISSANCE DU RESULTAT EN CAS DE CONTROLE ANTIDOPAGE.**

8. Tous les vélos et engins à roulettes motorisés ou non sont interdits (excepté pour les organisateurs).
9. Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.
10. Les organisateurs de la course déclinent toute responsabilité sur les défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.
11. **CERTIFICAT MEDICAL : Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire :**
 - Soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime Courir, délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation. (**Attention les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas acceptées, certificat médical obligatoire**).

Soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**,

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération Française du sport adapté (FFSA)
- Fédération Française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union Française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- FFSU
- sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la "non contre indication à la pratique **du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition**".
-
- Soit d'un **certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie**, attestant la "non contre indication à la pratique **du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition**". Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Les scolaires peuvent participer avec leur licence (ugsel, unss) à la seule condition que ce soit leur établissement qui les inscrive (et avec autorisation parentale).
 - **Les participants étrangers** sont tenus de fournir **un certificat médical d'absence "de non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition"**, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté et signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit établi ou non sur le territoire national. Une traduction doit être fournie si celui-ci n'est pas en français.
12. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
13. **CHANGEMENT DE COURSE** : Possibilité de changer de course jusqu'à la date de clôture des inscriptions le **02/06/2020** à minuit, nous contacter pour réaliser le changement.
14. **RETRACTATION** : En cas de rétractation de l'athlète pour blessure avant le **02/06/2020**, les frais d'inscription seront remboursés. A partir du **03/06/2020** plus de remboursement. Un licencié de Club FFA déclarant forfait sur blessure, pourra se faire remplacer par un autre coureur de son Club. **Nous en informer pour régulariser l'inscription au plus vite.**
15. **PUBLICATION DES RÉSULTATS** :

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée, sur le site de l'entente des mauges, ainsi que sur le site FFA. Conformément à la loi dite « informatique et liberté », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites, en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande directement à : dpo@athle.fr).

⇒ **J'accepte le présent règlement et souhaite télécharger le bulletin d'inscription papier**